



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

AVIS AU PUBLIC

EN MATIERE D'AMENAGEMENT COMMUNAL ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

En application de l'article 29 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 25/10/2024, n°3, le conseil communal a approuvé

- **le projet de lotissement qui a pour objet de lotir les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Kehlen sous les numéros 1756/6515, place occupée, d'une contenance de 31,78 ares, 1700/6512, place voirie, d'une contenance de 24 centiares, 1700/6513, place, d'une contenance de 1 centiare et 1756/6514, place voirie, d'une contenance de 57 centiares, toutes situées section A de Kehlen, au lieu-dit « Rue de Kopstal ».**

Le texte de cette décision avec les pièces à l'appui est à la disposition du public à la maison communale à Kehlen où il peut en être pris connaissance et pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21/06/1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif, à introduire par requête signée d'un avocat à la Cour, est ouvert contre la décision du conseil communal dans un délai de 3 mois de la présente notification.

Le présent avis est publié est affiché au tableau d'affichage officiel de la commune de Kehlen à partir du 04/11/2024. La décision du conseil communal, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche dans la commune de Kehlen.

Kehlen, le 04/11/2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,
Félix Eischen Marco Haas





Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 25 octobre 2024

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 18 octobre 2024

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ;
Mme Binck-Geschwind Cheryl, MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen
Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz
Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ;
M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : Néant

Point de l'ordre du jour: 3

Objet: **Lotissement d'un terrain dans la rue de Kopstal à Kehlen**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement n°23530 établi par le bureau d'architecture Thillens & Thillens S.A. de Schieren pour le compte de la société Antonissen Lux Sàrl de Bereldange, en date du 22/05/2024 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet de lotir les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Kehlen sous les numéros 1756/6515, place occupée, d'une contenance de 31,78 ares, 1700/6512, place voirie, d'une contenance de 24 centiares, 1700/6513, place, d'une contenance de 1 centiare et 1756/6514, place voirie, d'une contenance de 57 centiares, toutes situées section A de Kehlen, au lieu-dit « Rue de Kopstal » pour y construire deux résidences ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, numéro 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve ledit projet de lotissement qui a pour objet de lotir les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Kehlen sous les numéros 1756/6515, place occupée, d'une contenance de 31,78 ares, 1700/6512, place voirie, d'une contenance de 24 centiares, 1700/6513, place, d'une contenance de 1 centiare et 1756/6514, place voirie, d'une contenance de 57 centiares, toutes situées section A de Kehlen, au lieu-dit « Rue de Kopstal » pour y construire deux résidences.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 25 octobre 2024

Le président,
Félix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas





Émis par: Tiago Alexandre Soares De Almeida
Date d'émission: 29/04/2024

COMMUNE: Kehlen
SECTION: A de Kehlen

Échelle approximative:
1:2500



**Appartient à notre décision
du 25 octobre 2024, numéro 3**

Le conseil communal,

[Handwritten signature]

Construction d'une résidence à 2 blocs N° projet **23530**

Maître de l'ouvrage
ANTONISSEN LUX
8, rue du Pont
L-7245 BERELDANGE

Votre personne de contact Thillens
Anne-Marie Simon
annemarie@thillens.lu
T 27 80 37 - 35

Situation du chantier N° Cadastre
47, rue de Kopstal 1756/6515;
L-8284 KEHLEN 1700/6512;
1700/6513;
1756/6514

Commune KEHLEN Section A de KEHLEN

Concerne
Plan de morcellement

Contenu de la feuille
Plan d'implantation - projet

Nom du plan
23530_TT_AUT_MOR_PLAN_01

| Phase | N° feuille | Format |
|-------|------------|--------|
| MOR | 1/2 | A3 |

Version du document / Modifications

| Indice | Date | Nom | Description |
|--------|------------|-----|------------------|
| VI | 30.04.2024 | AMS | Version initiale |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Remarques générales

Ceci sont des plans d'autorisation et non des plans d'exécution.

Le bureau Thillens & Thillens architecture s.a. ne sera pas tenu responsable si le Maître de l'Ouvrage utilise ces plans d'autorisation en cas de construction sauf si un contrat entre le Maître de l'Ouvrage et le bureau Thillens & Thillens architecture s.a. le stipule clairement.

Le maître d'ouvrage se charge de mandater un ingénieur pour étudier la stabilité du sol et pour vérifier les dimensionnements de ce plan (plan d'autorisation).

Le certificat de performance énergétique joint à la demande d'autorisation est à respecter scrupuleusement et prime sur les épaisseurs indiquées dans les plans. Tout changement de composition d'un élément entraîne la nécessité de recalculer le certificat entièrement. Tout non-respect du certificat joint décharge l'architecte de toute responsabilité liée au certificat de performance énergétique.

Les plans sont soumis aux droits d'auteur et nécessitent l'autorisation de l'architecte avant toute reproduction ou publication.

Signatures

ANTONISSEN LUX
8 RUE DU PONT
L-7245 BERELDANGE
+352 27408840
Maître de l'ouvrage

Architecte

Appartient à notre décision
du 25 octobre 2024, numéro 3

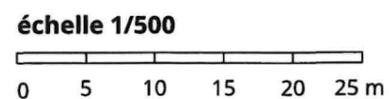
Le conseil communal,

Z:\1062024_1714-PL-01\Thillens\Projets_ERGO_OFFICE\2023\23530 - ANTONISSEN - Kehlen - 47, rue de Kopstal_A_INTERNEIA_1_PLANS\Plan01_1.1_1_Fichiers descriptifs\23530_TT_AUT_MOR_PLAN_01_01.dwg

Handwritten signatures and notes in blue ink.

Mesurage par TERRA G.O. S.à r.l.
Référence: TERRA G.O. : 2023135KEHL
Date: 31/07/2023

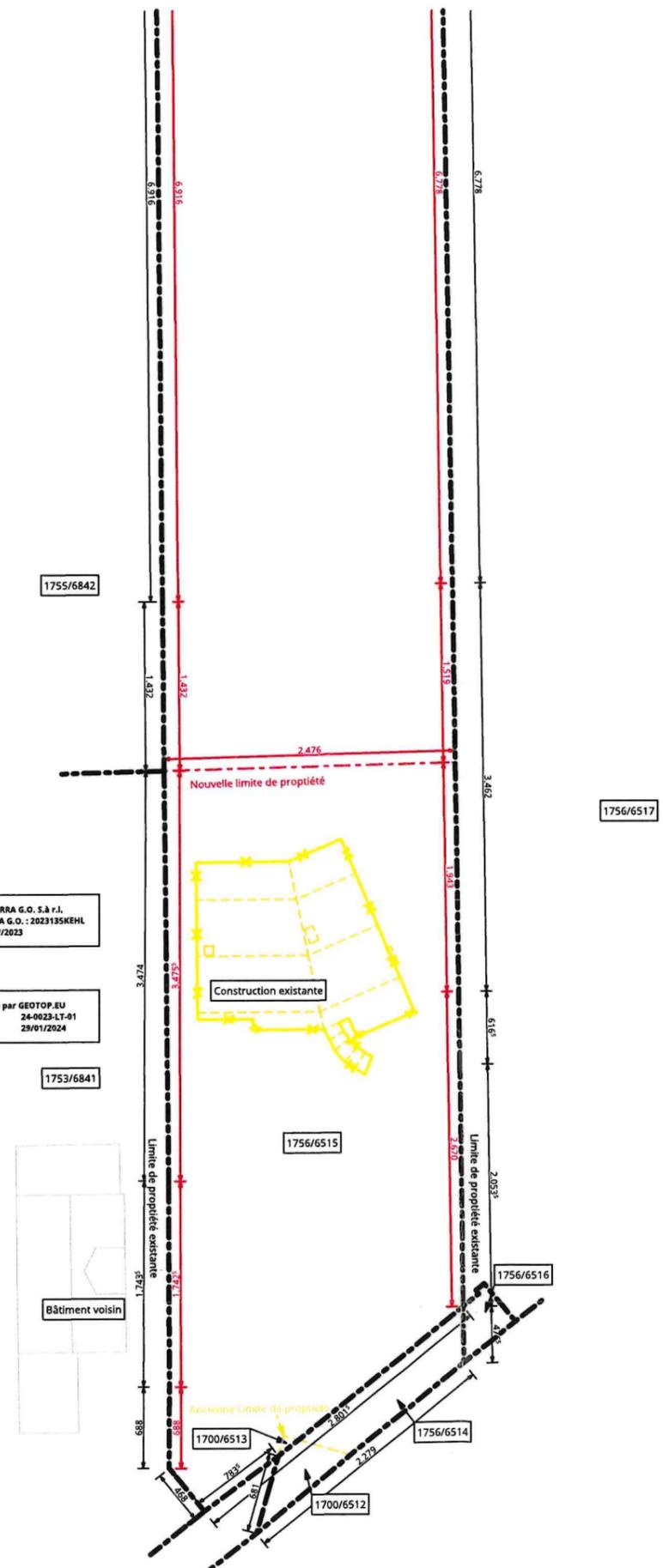
Relevé du terrain par GEOTOP.EU
Plan: 24-0023-LT-01
Date: 29/01/2024



MOR - Limites

Rez-de-chaussée

1:500



Construction d'une résidence à 2 blocs

N° projet
23530

Maître de l'ouvrage
ANTONISSEN LUX
8, rue du Pont
L-7245 BERELDANGE

Votre personne de contact Thillens
Anne-Marie Simon
annemarie@thillens.lu
T 27 80 37 - 35

Situation du chantier
47, rue de Kopstal
L-8284 KEHLEN

N° Cadastre
1756/6515;
1700/6512;
1700/6513;
1756/6514

Commune
KEHLEN

Section
A de KEHLEN

Concerne
Plan de morcellement

Contenu de la feuille
Plan d'implantation - limites de propriété

Nom du plan
23530_TT_AUT_MOR_PLAN_02

| Phase | N° feuille | Format |
|------------|------------|-----------|
| MOR | 2/2 | A3 |

Version du document / Modifications

| Indice | Date | Nom | Description |
|--------|------------|-----|------------------|
| VI | 30.04.2024 | AMS | Version initiale |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Remarques générales

Ceci sont des plans d'autorisation et non des plans d'exécution.

Le bureau Thillens & Thillens architecture s.a. ne sera pas tenu responsable si le Maître de l'Ouvrage utilise ces plans d'autorisation en cas de construction sauf si un contrat entre le Maître de l'Ouvrage et le bureau Thillens & Thillens architecture s.a. le stipule clairement.

Le maître d'ouvrage se charge de mandater un ingénieur pour étudier la stabilité du sol et pour vérifier les dimensionnements de ce plan (plan d'autorisation).

Le certificat de performance énergétique joint à la demande d'autorisation est à respecter scrupuleusement et prime sur les épaisseurs indiquées dans les plans. Tout changement de composition d'un élément entraîne la nécessité de recalculer le certificat entièrement. Tout non-respect du certificat joint décharge l'architecte de toute responsabilité liée au certificat de performance énergétique.

Les plans sont soumis aux droits d'auteur et nécessite l'autorisation de l'architecte avant toute reproduction ou publication.

Signatures

ANTONISSEN LUX
8 RUE DU PONT
L-7245 BERELDANGE
+352 27408840
Maître de l'ouvrage

Architecte

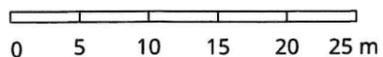
Appartient à notre décision
du 25 octobre 2024, numéro 3

Le conseil communal,

Mesurage par TERRA G.O. S.à r.l.
Référence: TERRA G.O.: 2023135KEHL
Date: 31/07/2023

Relevé du terrain par GEOTOP.EU
Plan: 24-0023-LT-01
Date: 29/01/2024

échelle 1/500



MOR - Projet

Rez-de-chaussée

1:500

21/05/2024 - U:\H-F\01\Thillens\Projets_ERGO_OFFICE\2023\23530 - ANTONISSEN - Kehlen - 47, rue de Kopstal_A, INTERNE\A.1.1 - Plans\Plans\A.1.1 - Fichiers dessin\23530_TT_AUT_MOR_PLAN_02_projet